

SMDE24
-
SIAEP du Périgord Noir
Mairie
24 250 CENAC-ET-SAINT-JULIEN

Forage profond Les Drouilles (N°BSS : 08087X0021/F)

-
Commune de Groléjac
-

Prélèvement, production et distribution d'eau potable
Mise en place des périmètres de protection



**PIECE 3 : Délibération syndicale portant engagement pour la réalisation de la
procédure de mise en place des périmètres de protection**

E.U.R.L. MARSAC-BERNEDE

Hydrogéologie Environnement Hydraulique

*Capital social de 7 500 €, 43, rue Denfert-Rochereau 33 220 Sainte Foy la Grande
Tel/fax : 05.57.41.01.69 ; Portable : 06-70-33-96-36 ; e-mail : marsac.berneде@wanadoo.fr
N°SIRET 484 511 225 00027 - Code APE 7490B*

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SYNDICAT MIXTE DES EAUX (SMDE24)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 02/02/2018

Nombre de délégués en exercice : 126
Nombre de délégués présents : 83
Nombre de délégués absents ou excusés : 83
Date de la convocation : 22/01/2018

Le deux février deux mille dix huit, à 14h00
Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de SYNDICAT MIXTE DES EAUX (SMDE24) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc MATTERA, Président.

Etaient présents :

ALLEMANS
Mr Gérard OLLIVIER
BOULAZAC ISLE MANOIRE
Mr Nicolas DURU
CELLES
Mme Andrée PERRARD
COUTURES
Mr Roger GUERINEAU
LAMOTHE MONTRAVEL
Mr Hubert GIROU
LIMEUIL
Mr Dominique RICHARD
PETIT BERSAC

M Gilles MERCIER
SAINT ANDRE D'ALLAS
M Joseph MARVAUD
SAINT PRIVAT EN PERIGORD
M Michel DENOST
SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHERCANTILLAC
M Maurice COMBEAU
M Christian MAZIERE
SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS
M Patrick CONSOLI
M Francis DURANTON
M Frédéric FAGETTE
M Jean Pierre FRAY
M Jean-Paul JAMMES
SIAEP DORDOGNE POURPRE
Mr Alain OLLIVIER

SIAEP DU PERIGORD NOIR
M André ALARD
M Rémi JALES
M Pascal PRUNIS

TERRASSON LAVILLEDIEU
M Jean-Pierre JACQUINET
VELINES
Mr René CANU-MONGET

AUBAS
M Michel DENECHOU
BOURG DU BOST
Mr Patrick PIERRE
CHASSAIGNES
Mme Ginette BITTARD
LA CHAPELLEAUBAREIL
Mr Jean-Louis LACHEZE
LE BUGUE
M Bernard GROUZET
MAUZAC ET GRAND CASTANG
M Patrice MASNERI
RIBERAC

Mr Patrice FAVARD
SAINT CAPRAISE DE LALINDE
M Laurent PEREA
SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC
Mr Philippe DUBOURG
SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE

M Claude CAMELIAS
SIAEP DES DEUX RIVIERES

M Gérard DEZENCLOS
M Jean-Pierre MEGE

SIAEP DU NORD EST PERIGORD
M Georges BROUILLAC
M Albert POUQUET

SIAEP ISLE DRONNE VERN
M Jean FOURLOUBEY
M Gérard LAHET
M Alain MARTY
Mme Bernadette PAUL
THIVIERS
Mr Jacques JUGE
VILLETUREIX
Mr Guy DUPUY

BERTRIC BUREE
Mr Gilles BITTARD
CAMPAGNE
Mr Laurent ALIX
COMBERANCHE ET EPELUCHE
Mme Virginie VERGNAUD
LALINDE
M Guy RAIMBAULT
LE FLEIX
Mr Lionel FILET
PAZAYAC
Mme Annick CLAUZADE
ROUFFIGNAC SAINT CERNIN DE REILHAC
Mr Raymond MARTY
SAINT PRIEST LES FOUGERES
M Xavier DUPETY
SAINT VINCENT JALMOUTIERS
M Dominique DIAS
SIAEP DE MUSSIDAN NEUVIC

M Pascal PICHARD
Mme Marie-Rose VEYSSIERE
SIAEP DES TERRES BLANCHES

M Samuel BOUSSEAU
M Jean-Pierre DELFOUR
M Alfred GONNARD

SIAEP DU PERIGORD EST
M Jean DEMAISON
M Jean-Louis PUJOLS
M Romain SUSZECK
SIAEP SUD PERIGORD
Mr Michel CASSANG
Mr Marc MATTERA
Mr Jean-Paul MOUILLAC

VANXAINS
M Jean Bernard CHARAZAC

Etaient absents ou excusés :

BANEUIL
M Thierry DEGUILHEM
CASTELS ET BEZENAC
Accuse de réception en préfecture
024-200023278-20180202-2018-02-02-10-DE
Date de récépissé : 09/02/2018
Date de dépôt en préfecture : 09/02/2018
COUX ET BIGAROQUEMOUZENS
M Jean-Michel DEMONEIN

BAYAC
Mme Annick CAROT
CAZOULES
Mme Françoise MONSALVY-
ARPAILLANGE
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS FOYEN**
Mr Georges MOREAU
COUZE ET SAINT FRONT

BONNEVILLE ET SAINT AVIT DE FUMADIERES
Mr Serge FOURCAUD
CHALAIS
Mr Jean-Louis FAYE
CORNILLE
M Gilles CHERON
ESCOIRE

M Michel RAFALOVIC
FIRBEIX
Mr Philippe FRANCOIS
LA COQUILLE
Mme Michèle FAURE
LANQUAIS
M Michel BLANCHET
MAUZENS ET MIREMONT
Mr Yves-Marie TANGUY
MONFAUCON
Mr Stephen LYNCH
MONTCARET
Mr Franck POURTAL
PAUSSAC ET SAINT VIVIEN
Mme Régine GAUTHIER
SAINT AULAYE PUYMANGOU
Mr Yannick LAGRENAUDIE
SAINT FRONT D'ALEMPS
M Marc PASCUAL
SAINT MARTIN DE RIBERAC
Mr Daniel VILLEDARY
SAINT SEURIN DE PRATS
Mme Dominique POINTET
SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHERCANTILLAC
M Jean-Jacques MARTINOT
SIAEP DE TOCANE SAINT APRE
Mr Jeannik NADAL
SIAEP DU NORD EST PERIGORD
M Michel DUPUY
SIAEP SUD PERIGORD

Mr Guy LACAZE
Mr Jean-Bernard LALUE
SIORAC EN PERIGORD
Mr Jean-Pierre RIEHL
VARENNES
M Jean-François FOURAN

M Jean-Louis LAFAGE
FOUGUEYROLLES
Mr Ghislain PANTAROTTO
LA JEMAYE PONTEYRAUD
M Jean-Claude BAUDOUX
LE BUISSON DE CADOUIN
Mr Jean-Marc GOUIN
MEYRALS
Mr Joël LE CORRE
MONSAC
Mme Françoise BOUCARD
NASTRINGUES
Mr Christian SCALIGER
SAINT AMAND DE COLY
Mr Vincent GEOFFROID
SAINT AVIT SENIEUR
Mr Eric VIERO
SAINT JORY DE CHALAIS
Mr Bernard VAURIAC
SAINT MEARD DE GURCON
Mr Jean-Bernard MINEUR
SAINT VINCENT DE CONNEZAC
M Jean-Claude ARNAUD
SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE

M Didier FREREBEAU
SIAEP DES DEUX RIVIERES
Mr Jean-Paul DUBOS
SIAEP DU PERIGORD EST
M Serge EYMARD
SIE DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE SIEDEL
Mme Colette VEYSSIERE

SIPEP VEZEREDORDOGNE
Mr Michel RAFALOVIC

M Raymond SUTOUR
GARDONNE
M Pascal DELTEIL
LA ROCHE CHALAIS
M Jacques MENUT
LORAC SUR LOUYRE
Mr Jean-Claude MONTEIL
MIALLET
Mme Dominique MARCETEAU
MONTAZEAU
Mr Robert DESCOINS
PARCOUL CHENAUD
M Jean-Jacques GENDREAU
SAINT ANTOINE DE BREUILH
Mr Michel MOUTREUIL
SAINT CYPRIEN
M Christian SIX
SAINT JUST
M Christian DURAND
SAINT MICHEL DE MONTAIGNE
Mr Guy Patrick GRANEREAU
SAINT VIVIEN
Mr Abel BARAT
SIAEP DE MUSSIDAN NEUVIC

M Philippe PERLUMIERE
SIAEP DORDOGNE POURPRE
M Daniel DOILLON
SIAEP DU PERIGORD NOIR
M Michel SOULHIE
SIORAC DE RIBERAC

Mr Jean-Pierre CHAUMETTE

TOURTOIRAC
Mr Dominique DURAND

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans son sein.

M Jean FOURLOUBEY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il (elle) a acceptée.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20180202-2018-02-02-10-DE
Date de télétransmission : 09/02/2018
Date de réception préfecture : 09/02/2018

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE

Délibération n°2018.02.02 – n°10

Objet : Déclaration d'Utilité Publique Phase administrative – Opération 2018_08_DUP – SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE GROLEJAC - FORAGÉ DES DROUILLES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical :

- La procédure de protection de captages d'alimentation en eau potable,
- Que certains captages ne possèdent pas encore de DUP,
- Qu'un appel à projets avait été lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Que Le SMDE 24 avait délibéré le 31 mai 2015 et déposé 38 dossiers de demande de financements de DUP,
- Que des opérations ont été retenues dans le cadre de cet appel à projets et que le SMDE24 a reçu des conventions de subvention,
- Que le SMDE24 s'était engagé à inscrire budgétairement les opérations correspondantes et à les financer.
- Que tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine, doit, non seulement faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, mais disposer également des périmètres de protection réglementaires, qui eux aussi doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Ces opérations sont régies par les législations suivantes :
 - Le code de l'environnement.
 - Le Code de la Santé Publique.
 - Le décret n°2007-397 du 22 mars 2007,
 - L'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique.

Monsieur le Président propose donc :

- L'inscription, à la DM 2018-1, de l'opération 2018_08_DUP – SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE GROLEJAC - FORAGE DES DROUILLES.
- Montant estimatif de l'opération en € HT ; 37962

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- S'engage à réaliser l'opération : 2018_08_DUP – SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE GROLEJAC - FORAGE DES DROUILLES
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Libellé	Montant en €
Subvention prévisionnelle AEAG	30369
Fonds libre et emprunt	7593
TOTAL EN € HT	37962

- Donne pouvoir au Président, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif à la mise en place des périmètres de protection ainsi que tous ceux se rapportant aux demandes de subvention.
- Autorise le Président à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Délibération adoptée à :

l'unanimité

la majorité (pour , contre , abstentions)

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20180202-2018-02-02-10-DE
Date de télétransmission : 09/02/2018
Date de réception préfecture : 09/02/2018

Pour copie conforme
Le Président

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux soussigné certifie
que le présent document est exécutoire à compter du :